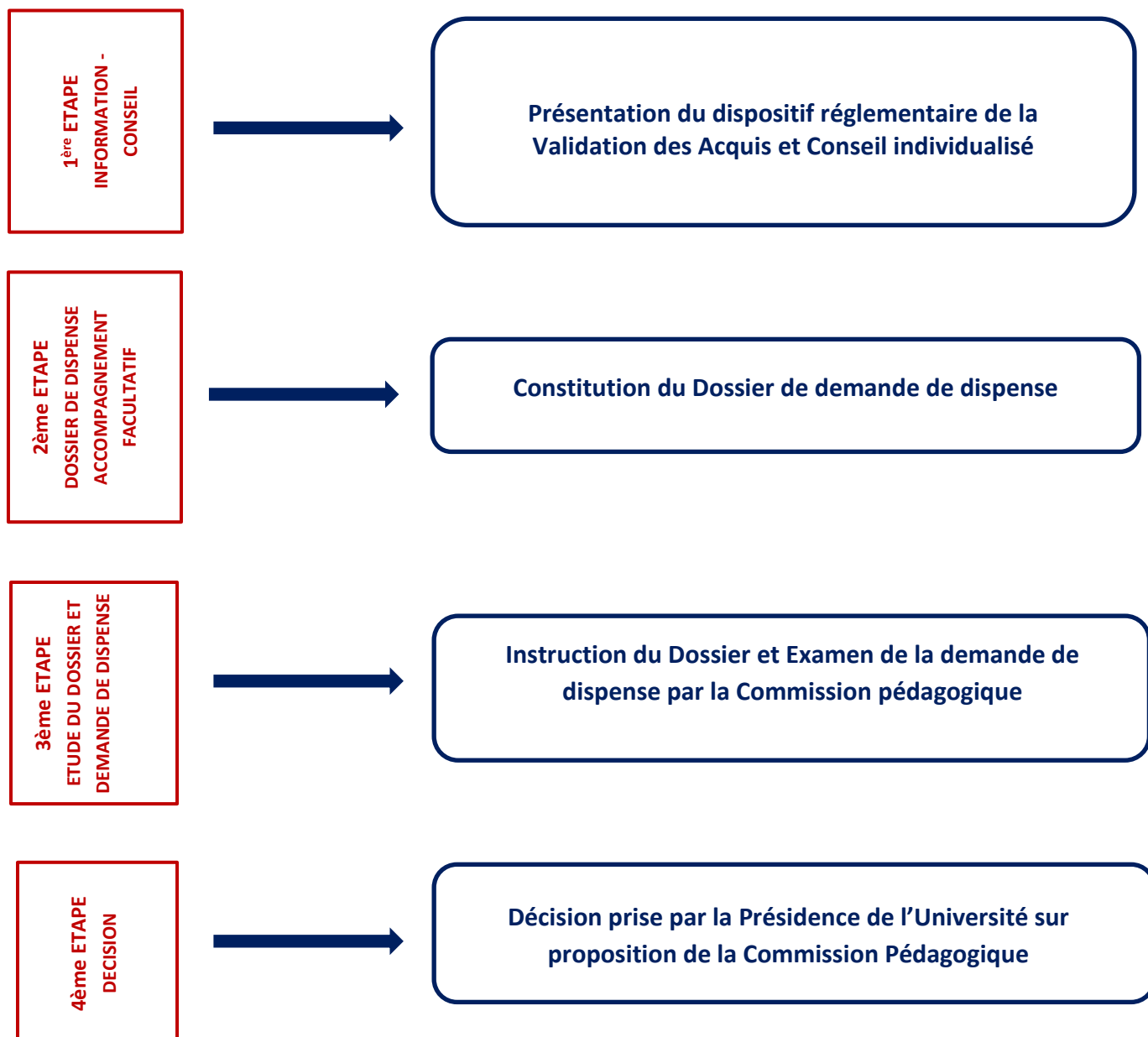




PROCEDURE Validation des Acquis Professionnels (VAP)



ATTENTION

*Cette procédure est en lien avec la reprise d'études et parallèle à la candidature en formation.
(eCandidat)*

Une seule session par année universitaire

Cette procédure ne concerne pas les diplômes d'Ingénieur et les diplômes universitaires (DU/DIU)



PROCEDURE Validation des Acquis Professionnels (VAP)

Rentrée 2022 / 2023

TARIF UNIQUE (sous réserve de modification)

Instruction et Examen du dossier de Validation des Acquis Professionnels	105 €
--	-------

Tout règlement est à établir à l'ordre de M. l'agent comptable de l'Université de Limoges

CALENDRIER (sous réserve de modification)

Dépôt du Dossier	<ul style="list-style-type: none">✓ Constitution du dossier de Demande de dispense au titre de l'année 2021-2022	Du 1er Avril Au 15 juin 2022
Etude du dossier	<ul style="list-style-type: none">✓ Instruction du Dossier✓ Examen de la demande par la Commission pédagogique	De Juin à Juillet 2022
Notification et arrêtés	<ul style="list-style-type: none">✓ Proposition de la Commission pédagogique✓ Arrêté de la Présidence	De Juillet à Septembre 2022

Le dossier doit être transmis complet à :

Diplômes hors IUT du Limousin
Pôle Formation et Vie Etudiante
Etudes, Formation Professionnelle et Alternance
Campus des Jacobins
88 rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES
05.55.14.90.70 dfc@unilim.fr

Diplômes de l'IUT du Limousin
IUT du Limousin
Service Formation Continue, Relations
Entreprises, Alternance
05 55 43 43 95
iut-entreprises@unilim.fr